

Comité Syndical Compte-rendu de la réunion du 21 mai 2024

Étaient présents : *Mmes Lesage, Diallo, Gruel, Pelli*
MM. Bigot, Cantais, Turquer, Courtois

Étaient également présents : *Mmes Auguste, Chrétien, Dhoye Perrey, Ginestra,*
M. Doizy

La Présidente déclare la séance ouverte à 18 h 10. M. Turquer est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2024

Le compte-rendu du comité syndical du 19 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Report de fonctionnement erroné 2022

Sur les délibérations de l'année 2023, une erreur de montant a été inscrite sur le résultat cumulé de clôture 2022 et sur le report à nouveau. Il convient de lire 21 470,70 euros au lieu de 21 470,71 euros.

Le report à nouveau sur l'année 2024 tient compte de cette erreur et le bon montant a été inscrit sur l'année budgétaire 2024.

La délibération sur report de fonctionnement 2022 erroné est adoptée à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion 2023

Après discussion, le compte de gestion 2023 est adopté à l'unanimité et quitus est donné au receveur municipal.

4. Vote du compte administratif 2023

Le compte Administratif 2023 présente un résultat net cumulé de clôture :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	1 956 683,79 €	Dépenses :	54 189,28 €
Recettes :	1 996 316,65 €	Recettes :	50 946,20 €
Excédent :	39 632,86 €	Déficit :	3 243,08 €
Résultat net cumulé :	61 050,56 €	Résultat net cumulé :	78 352,55 €

La Présidente ne prenant pas part au vote, le comité syndical adopte le compte administratif à l'unanimité des autres membres

5. Créations et suppressions d'emplois

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide la suppression des postes suivants au 1er septembre 2024 :

- 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique hors classe de 16 heures, (16/16e) discipline piano
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 20 heures, (20/20e) discipline danse classique
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe de 10 heures, (10/20e) discipline piano
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe de 10 heures, (10/20e) discipline claviers MA
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique de 4 heures, (4/20e) discipline danse Jazz

Décide la création des postes suivants au 1er septembre 2024 :

- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe de 13 heures, (13/20e) discipline piano
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe de 20 heures, (20/20e) discipline claviers MA, piano.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique de 3 heures, (3/20e) discipline piano, orgue et clavecin
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe de 3 heures, (3/20e) discipline piano, orgue et clavecin
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe de 3 heures, (3/20e) discipline piano, orgue et clavecin
- 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale de 16 heures, (16/16e) discipline danse classique
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, (8/20e) discipline danse Jazz
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe, (8/20e) discipline danse Jazz
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe, (8/20e) discipline danse Jazz
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, (8/20e) discipline danse classique
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe, (8/20e) discipline danse classique
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe, (8/20e) discipline danse classique

6. Tarifs 2024-2025 applicables au 1er septembre 2024

Mme la Présidente propose de débattre de la question du taux d'augmentation des tarifs. Joël Bigot souhaite une augmentation plus importante pour les élèves domiciliés hors des deux villes de Petit-Couronne et Grand-Couronne. Mme Lesage suggère d'étudier le cas des élèves extérieurs inscrits en cycle 2 et ceux suivant une discipline dite rare : ces profils sont utiles à l'ensemble de la structure par leur engagement et leurs compétences avérés. On redoute qu'une augmentation trop forte ne les décourage à se réinscrire, auquel cas ce serait une perte tant pédagogique que pécuniaire (moins de recette de cotisations). Joël Bigot confirme qu'il ne veut pas subventionner les extérieurs. Il réaffirme son inquiétude concernant la situation financière du conservatoire, les subventions de l'État et du département n'augmentant pas pour compenser l'augmentation des dépenses. Pour lui, les augmentations de tarifs des extérieurs qu'il préconise sont douloureuses mais nécessaires. Il demande par ailleurs une grande vigilance de l'administration sur les vérifications de domiciliation des familles Couronnaises.

Bruno Courtois souligne qu'une telle augmentation des tarifs se justifie également par la qualité de l'établissement et des enseignements. Cet argument doit être mis en avant.

Le taux d'évolution des droits d'inscription et des cotisations est donc fixé à 3 % pour les Couronnais, 5 % pour les autres. La délibération fait apparaître le tarif annuel ; la perception des cotisations reste trimestrielle.

La directrice propose qu'un travail plus approfondi sur les tarifs soit entrepris en comparant ce qui est appliqué ailleurs, dans d'autres CRD, au CRR et sur la métropole de Rouen. Hélène Pelli soumet l'idée qu'une étude tarifaire puisse être discutée dans le cadre du nouveau projet d'établissement afin d'associer aussi les familles à cette réflexion.

Joël Bigot reconnaît qu'un travail de qualité est fait et il remercie le Conservatoire pour ses actions tout en regrettant la difficulté à toucher un public plus large sur sa commune malgré les efforts faits notamment vers les scolaires. La Directrice est prête à essayer de nouvelles choses pour toucher la population et renouvelle sa volonté de travailler avec les services de la ville de Petit-Couronne.

7. Demande de subvention d'investissement de matériel numérique au conseil départemental 76

C'est une nouvelle subvention. Le conseil départemental peut financer l'achat de matériel numérique à hauteur de 30 % des frais engagés.

Le comité syndical vote à l'unanimité cette demande de subvention.

8. Date de la prochaine réunion du Comité syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au mardi 15 octobre 2024 à 18 h dans les locaux du Conservatoire à Grand-Couronne.

Vu, la Présidente.

